



**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL**  
**DU 20 MARS 2018 A 18H30**

L'an deux mille dix-huit, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué par son Président le treize mars 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Karl OLIVE, Président.

**13 TITULAIRES PRESENTS** : M. UDRON d'Aigremont, M. MAZAGOL et M. AUDEBERT d'Andréry, M. ALZINA de Chambourcy, M. BRENOT de Chanteloup les Vignes, Mme KAUFFMANN et M. DEWASMES de Médan, M. LE BLOAS d'Orgeval, M. OLIVE et M. MONNIER de Poissy, Mme DEBAISIEUX-DENE et M. BOUTOILLE de Triel sur Seine, M. DEGAND de Villennes sur Seine.

**5 TITULAIRES EXCUSES** : M. SANTINI de CU GPS&O, M. BERTAUX de Carrières sous Poissy, M. FERRU de Chambourcy, M. GOURVENEC de Chanteloup les Vignes, M. PONS de Villennes sur Seine.

**4 TITULAIRES ABSENTS** : M. JULIEN d'Aigremont, M. WOTIN et M. COQUELET de Maurecourt, M. DUPON d'Orgeval.

**SECRETAIRE** : M. Jean-Luc BRENOT.

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité Syndical en exercice, lesquels sont au nombre de 22.

- :- :- :-

Intervention de Monsieur le Président :

« Mes chers collègues,

Je vous souhaite la bienvenue pour cette première réunion du Comité syndical de l'exercice 2018 ».

Après avoir procédé à l'appel nominal les conditions de quorum étant atteintes, Monsieur le Président déclare la séance ouverte et propose de nommer Monsieur BRENOT secrétaire de séance, fonction acceptée par ce dernier.

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président confirme qu'aucune décision n'a été prise sur la période.

Avant l'examen des délibérations, il propose à l'assemblée d'accueillir les deux agents qui ont rejoint le Syndicat :

« Suite au départ en mutation de Johan DENYS, notre technicien, nous accueillons Madame Catherine VILLETTE, technicienne principale de 1<sup>ère</sup> classe qui prépare par ailleurs le concours d'ingénieur.

Avant de rejoindre le Syndicat, Madame VILLETTE a travaillé notamment à la Mairie de Paris, au Conseil Départemental du Val d'Oise et à l'Agence de L'eau.

Madame VILLETTE prend en charge tout le volet des travaux sur les communes.

Nous accueillons également Monsieur Olivier ERRAMOUSPE qui vient de la Commune de Poissy. Monsieur ERRAMOUSPE est le responsable administratif de la Maison de l'Eau et du Syndicat. Il sera également associé aux animations pédagogiques et assurera l'accueil des classes d'eau.

Enfin, nous avons Sandrine PERRAULT, ingénieur qui est en charge de l'animation du Syndicat et des problématiques environnementales ».

Il procède ensuite à l'examen des six délibérations inscrites à l'ordre du jour :

- :- :- :-

### **Délibération 1 - Débat d'orientations budgétaires 2018.**

Intervention de Monsieur le Président : « Je ne reviens pas dans le détail sur la note de synthèse mais seulement sur les points les plus importants.

Tout d'abord, deux informations en préambule :

- le budget de l'exercice 2018 reprendra les résultats du compte administratif 2017. Il n'y aura donc pas de budget supplémentaire 2018.
- le budget sera présenté en équilibre sans recourir à l'emprunt syndical.

Je vous propose maintenant une présentation plus détaillée de nos orientations pour l'année 2018.

### **INVESTISSEMENTS**

Les nouvelles propositions d'études et de travaux retenues au budget 2018 sont estimées à 3 865 000,00 € et concernent principalement :

1) des crédits pour la réalisation de nouvelles opérations pour 1 750 000,00 € :

- L'opération 2018-01 : Etude et travaux pour l'opération du Campus PSG de Poissy estimée à 1 550 000,00 € et qui sera à la charge du PSG ;
- L'opération 2018-04 : Travaux sur deux postes de refoulement d'Andrésy pour 100 000,00 € ;
- L'opération 2018-05 : Etude anti crues sur les secteurs de Médan et de Villennes sur Seine pour 50 000,00 € ;
- L'opération 2018-03 : Etude sur le collecteur et le poste de Migneaux à Poissy pour 50 000,00 €

2) des crédits pour les opérations déjà programmées ou des compléments pour 1 345 000,00 € :

- La 113ème opération : Réhabilitation du collecteur du chemin de la Nourrée à Villennes-sur Seine pour 500 000,00 € dont l'étude est faite ;
- L'opération 2018-06 : Travaux de sécurité du Bassin de stockage et de retenue de Poissy pour 500 000,00 € dont l'expertise est en cours ;
- La 112ème opération : Transport et traitement des boues du bassin de retenue de Chambourcy dont l'opération a été chiffrée à 300 000,00 € mais restant à faire car le technicien en charge de cette opération a obtenu sa mutation pour la Métropole de Toulouse ;

- La 111ème opération : Aménagement de la Maison de l'Eau - un complément pour réhabiliter à minima un petit local par une mise en peinture extérieure et finaliser quelques aménagements paysagers s'il y a lieu pour 45 000,00 €

3) la provision annuelle pour des études ou travaux urgents à intervenir en cours d'exercice et si besoin dans les 11 communes pour 770 000,00 €. Il s'agit de pallier des imprévus sur les réseaux.

En plus de cette programmation, je vous propose d'inscrire une provision pour des études, participations et travaux à venir sur le mandat, évaluée à 4 150 000,00 € pour les deux rives et qui seront définis par notre schéma directeur, qui va programmer les travaux à dix ans.

Nos investissements sont adossés à des recettes comme le remboursement de la TVA et les subventions adossées aux opérations à venir ou déjà réalisées puisque les soldes sont en cours de recouvrement.

Est inscrit également le remboursement au Syndicat de 1 550 000,00 € pour l'opération du Campus PSG de Poissy que je viens d'évoquer.

## **CHARGES ET RECETTES D'EXPLOITATION**

A ce stade de la préparation du budget, elles s'élèveraient à 1 617 790,81 € en 2018 contre 1 634 644,63 € en 2017. Elles sont stables et ont été calculées au plus juste.

Les charges de personnel concernent toujours trois agents. Pour 2018, le Syndicat compte un ingénieur, un technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe et un adjoint administratif.

Elles sont néanmoins en augmentation en 2018 du fait de deux éléments cumulatifs :

- deux agents travaillaient à temps partiel en 2017, ce qui n'est plus le cas en 2018 ;

- deux agents recrutés en 2018 en remplacement de deux départs en 2017 sont sur un grade supérieur aux postes quittés.

Le concours des agents de la Commune de Poissy, qui interviennent en cumul d'activités, est revu à la baisse, soit 5 agents, suite au départ à la retraite d'un agent qui ne sera pas remplacé.

Les autres charges restent également stables et intègrent un budget de fonctionnement courant pour la Maison de l'Eau. Les dépenses principales concernent les animations et l'accompagnement des classes d'eau, dépenses qui existaient auparavant mais qui montent en charge depuis deux ans car nous accueillons environ 60 classes. Nous aurons des recettes puisque nous envisageons de fixer à 3 euros le coût d'une animation par élève, résultat d'un benchmarking pour ce type d'activité.

Pour les deux principales recettes, nous relevons :

- au titre des eaux usées : une réévaluation de la redevance d'assainissement à hauteur de l'inflation prévisionnelle de la loi de finances 2018, soit 1,1%.

Fixée à 0,2087 €/m<sup>3</sup> en 2017, elle passe à 0,2109 €/m<sup>3</sup> en 2018, soit une augmentation de 0,0022 € par mètre cube.

- au titre des eaux pluviales : une participation des communes aux charges d'eaux pluviales (hors dette) contenue également à hauteur de l'inflation prévisionnelle.

Elle passe de 36 567,40 € en 2017 à 36 969,64 € en 2018 soit une augmentation de 402,24 € à répartir sur les 11 communes.

## LA DETTE SYNDICALE

L'encours de la dette est de 3 363 747,68 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La part de la dette à taux 0 est de 52,31 % pour les neuf prêts de l'Agence de l'Eau. Les prêts de l'Agence sont des avances remboursables qui s'inscrivent à notre état de dette comme des prêts à taux 0. Ils ont une durée résiduelle moyenne de 12 ans et demi.

La part de la dette à taux fixe est de 47,69 % pour deux prêts de la Caisse d'Epargne et un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations, contractés en 2012 dont les taux sont à 4,5%. Les trois prêts ont une durée résiduelle moyenne de 9 ans et demi.

Quant à la participation des communes à la charge de la dette pour les eaux pluviales, elle est de 348 657,65 € en 2018 contre 344 664,18 € en 2017. On note une légère augmentation de la contribution car l'Agence de l'Eau verse encore les soldes de l'opération du Bassin de Stockage et de Retenue situé sur Poissy.

En conclusion, je vous propose pour 2018 des orientations dans la continuité des précédents budgets que nous avons votés depuis le début de la mandature : sans nouvel emprunt et sans augmentation de charges.

Depuis 2014, nos budgets sont également prévoyants car nous avons pu maintenir et renforcer nos provisions destinées à faire face aux travaux qui seront inscrits prochainement au schéma directeur.

Mes chers collègues, si vous avez des questions, notre premier Vice-président, Alain MAZAGOL, qui a préparé ce budget avec les services, est à votre disposition.

### **Délibération adoptée à l'unanimité des présents.**

Je vous propose maintenant trois délibérations portant sur l'exercice 2017 pour :

- le compte de gestion 2017,
- le compte administratif 2017 annexé à la présente délibération,
- l'affectation des résultats 2017 de la section d'exploitation.

Ces délibérations sont en général proposées à la même séance que celle du vote du Budget.

J'ai souhaité les avancer car Monsieur BLANCHI, notre Trésorier principal, quitte son poste début avril. Il appréciera, j'en suis convaincu, que nous puissions approuver sa gestion avant son départ.

### **Délibération 2 : Compte de gestion 2017.**

Pour le compte de gestion qui concerne la comptabilité tenue par le trésorier, le résultat de clôture de l'exercice 2017 est :

- un excédent de 622 187,27 € pour l'investissement,
- un excédent de 1 580 808,39 € pour l'exploitation,
- soit un total général de 2 202 995,66 €

Le résultat global de clôture, qui cumule les résultats 2017 à ceux repris de 2016, est identique à celui de notre compte administratif soit 6 900 300,10 €

### **Délibération adoptée à l'unanimité des présents.**

### **Délibération 3 : Compte administratif, approbation des résultats 2017.**

Comptabilité tenue par l'ordonnateur.

Les prévisions de dépenses et de recettes en mouvements budgétaires s'élevaient à 11 571 132,85 € soit :

- 8 435 219,22 € pour l'investissement,

- 3 135 913,63 € pour l'exploitation.

Les réalisations en dépenses sont de 4 562 811,75 € soit :

- 2 794 918,31 € en investissement,

- 1 767 893,44 € en exploitation.

Réalisations pour les recettes :

En investissement, elles sont de 3 417 105,58 € et de 8 114 410,02 € en intégrant le résultat antérieur reporté de 2017.

En exploitation, les réalisations sont de 3 348 701,83 €

Le total des réalisations est ainsi de 6 765 807,41 € et de 11 463 311,85 € en intégrant les résultats antérieurs reportés de 2017.

Résultats :

Le résultat global de clôture est de 6 900 300,10 €

Le résultat net est ramené à 6 045 638,88 € car il y a des reports (restes à payer) de 854 661,22 €

Devant quitter l'assemblée pour l'approbation du Compte administratif, je demanderai à Monsieur MAZAGOL de faire procéder au vote.

**Délibération adoptée à l'unanimité des votants.**

**Mes chers collègues, je vous remercie de votre confiance.**

### **Délibération 4 : Compte administratif, affectation des résultats 2017.**

Les résultats de l'exercice 2017 seront repris dès le budget primitif de l'exercice 2018.

La reprise des résultats est la suivante :

- Le résultat d'investissement de 5 319 491,71 € est reporté au compte 001 en recettes de la section d'investissement,

- Le résultat d'exploitation de 1 580 808,39 € est affecté au compte 1068 en réserves de la section d'investissement.

Il n'y a pas de besoin de financement de la section d'exploitation en reprenant sur les résultats antérieurs.

**Délibération adoptée à l'unanimité des présents.**

**Délibération 5 : Situation du Syndicat en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Rapport 2017.**

Les dispositions de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, ne trouvent pas à s'appliquer au Syndicat qui n'est pas un établissement à fiscalité propre.

Néanmoins, j'ai souhaité que le Syndicat présente un rapport avec des données à minima pour la bonne information de l'assemblée.

Même si le nombre d'agents au Syndicat ne permet pas d'avoir une lecture pertinente, il a le mérite d'exister.

Le rapport reprend notamment des données comme celles relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

**Je vous demande de prendre acte de ce rapport.**

**Délibération sans vote**

**Délibération 6 : Versement d'une gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur et secondaire effectuant un stage ou une formation en milieu professionnel de plus de deux mois au sein du Syndicat.**

La loi du 10 juillet 2014 a amélioré l'encadrement des stages et le statut des stagiaires en milieu professionnel.

Les étudiants de l'enseignement supérieur et les élèves de l'enseignement secondaire ont droit à une gratification dès lors que la durée du stage est supérieure à deux mois.

Le stage ne peut excéder six mois.

Je vous demande de fixer la gratification à 568,76 € pour un mois de travail à temps complet, qui correspond à la gratification minimale exonérant de charges sociales le Syndicat et le stagiaire.

Nous accueillerons cette année Gwendal ALBERT qui prépare un BTS GEMEAU (Gestion et maîtrise de l'eau).

**Délibération adoptée à l'unanimité des présents.**

**Points divers**

**Bassin de stockage et de retenue de Poissy :**

Comme vous le savez, nous avons rencontré des désordres sur cet ouvrage important pour la rive gauche.

Notre avocat, Maître VITAL-DURAND, défend les intérêts du Syndicat dans cette affaire et l'expertise suit son cours.

Georges MONNIER et Françoise CARCASSES suivent ce dossier et peuvent nous faire un retour.

## **Maison de l'Eau :**

J'ai le plaisir de vous convier à l'inauguration de la Maison de l'Eau qui se déroulera le mardi 15 mai 2018 à 16H30 sur le site du SIARH à Carrières-sous-Poissy.

Alain MAZAGOL qui a suivi cette opération avec les membres du Comité de pilotage peut nous faire un point sur la clôture de ce chantier.

## **Agenda**

Je vous fais part de nos prochaines réunions :

La prochaine séance du Comité se tiendra le mardi 10 avril 2018 à 18h30 et sera consacrée au vote du budget.

Une réunion du Comité est programmée le mardi 26 juin 2018 à 18h30 pour les affaires courantes.

Je compte sur votre présence pour assurer les conditions réglementaires du quorum.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

La séance est levée.

- :- :-